

FEDECHOSSES

POUR LE FEDERALISME

1990 / 4



70

EDITORIAL

Fédéchoses - *F070*

CONTRE LES VALEURS DU FRONT NATIONAL

Nous n'avons jamais caché dans *Fédéchoses*, depuis notre premier numéro il y aura bientôt 20 ans, notre aversion pour les thèses de l'extrême droite et notre refus sans concession du fascisme.

Nous l'avons toujours dénoncé comme le stade ultime du nationalisme et le dernier rempart de l'Etat-national que le processus d'industrialisation et l'évolution du mode de production (qui ont besoin pour poursuivre leur progression de marchés aux dimensions continentales) ont depuis le début de ce siècle rendu caduque en Europe.

Mais l'Etat-national dont la crise ne peut que continuer à s'aggraver n'en finit pas d'agoniser sous nos yeux ; en effet, les institutions politiques ne disparaissent que lorsqu'elles sont supplantées par de nouvelles institutions capables de résoudre les problèmes face auxquelles les premières ont failli. Tant que perdurera en Europe la crise de l'Etat-national le danger totalitaire ou fasciste demeurera ; en France, ce phénomène se traduit par l'audience croissante du Front national et de ses thèses d'exclusion et de refus de l'autre.

Face à ce danger, nous avons toujours affirmé que la Fédération européenne était la seule alternative institutionnelle démocratique, le seul objectif politique au sens noble qui garantisse dans la phase actuelle du cours de l'histoire l'irréversibilité du processus d'intégration économique européen en le portant à son terme et qui rende possible un avenir dans lequel le fascisme, en Europe, serait définitivement vaincu.

Le Front national et ses responsables ne se sont d'ailleurs jamais trompés sur notre opposition fondamentale à leur égard, même si au fur et à mesure qu'ils sortent du ghetto où ils étaient enfermés depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, ils redoublent d'agressivité contre les fédéralistes et les valeurs dont ils sont les porteurs, le cosmopolitisme tout particulièrement.

Alors que l'écroulement de l'empire soviétique et la détente entre les deux superpuissances permettent d'espérer et d'agir pour le dépassement du partage de YALTA et pour un nouvel ordre mondial plus démocratique et plus juste les héritiers français du fascisme dénoncent parallèlement les "eurofédérastes" (Jean Claude Martinez, député européen du F.N., *Le Monde* du 30.11.1990) et le "Gouvernement mondial au moyen de l'O.N.U." (Georges Laffly, *le Choc du Mois*, n° 36, Janvier 1991).

Afin de répondre à ces attaques et sans sombrer dans les jeux de mots douteux que nos adversaires affectionnent nous avons décidé de publier plusieurs documents afin de remettre les choses à leur place.

Tout d'abord, la Déclaration du Comité Français pour la Fédération européenne, créée à Lyon et sur l'initiative du mouvement de résistance *Franc Tireur*. Ce texte de 1944 est repris ici in extenso et permet de rappeler qui nous sommes, d'où nous venons et où nous voulons aller.

- Un article de André Chambraud (*l'Evénement* du Jeudi - n° 321 27/12/1990-2/1/1991) "De quoi accouchera le nouveau désordre mondial" qui malgré ses limites présente l'avantage d'explicitier en termes clairs pourquoi la seule réponse aux défis posés par l'histoire à la collectivité humaine ne peut être à terme que mondiale et mondialiste.

- L'éditorial de *The Federalist* (Septembre-Octobre 1990 - magazine européen de la JEF) "Réformer les Nations unies" qui fait le point de la réforme nécessaire de cette organisation internationale et souligne que cette réforme démocratique sera, comme l'avènement de la Fédération européenne, une étape sur la voie de notre lutte pour l'unité politique du genre humain.

Fédéchoses

DÉCLARATION DU COMITÉ FRANÇAIS POUR LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE (C. F. F. E.)

Juin 1944.

Au moment où les pays de l'Europe se soulèvent contre l'occupation hitlérienne et aperçoivent enfin l'aurore de leur libération, parmi ceux-là même qui sont à la pointe du combat contre le nazisme, dans tous les mouvements de la Résistance grandit et se précise l'idée de l'organisation démocratique d'une Europe d'après-guerre, guérie à jamais de la peste brune.

Depuis de longs mois, la propagande en faveur d'une fédération européenne assurant vraiment la démocratie et la paix est commencée dans plusieurs des principaux journaux clandestins de la Résistance, en France, en Belgique, en Hollande, en Pologne, en Norvège. Et l'idée d'une Europe libérée et fédérée unit dans le même espoir et soutient dans la même lutte nombre de militants antifascistes allemands qui ont pu échapper aux tortures de la Gestapo et au billot d'exécution. Enfin, dans les pays libres, le Mouvement pour la fédération européenne s'est déjà organisé. En Angleterre, il est fondé et se développe au sein du Parti travailliste, il organise une vaste campagne de conférences et de meetings ; ailleurs, un comité de liaison est créé ; en Italie, le Comité italien pour la Fédération européenne, constitué dès la chute de Mussolini, groupe de nombreux combattants antifascistes de toujours, enfin libérés des prisons et des îles, et appartenant aux divers partis de l'Italie nouvelle.

A leur tour, en France, des militants membres des principaux courants du Mouvement de la résistance décident de créer le *Comité français pour la Fédération européenne* autour des idées fondamentales suivantes :

1. Il est impossible de reconstruire une Europe prospère, démocratique et pacifique, sous la forme d'un assemblage d'Etats souverains, séparés par leurs frontières politiques et douanières : la reconstruction économique s'effectuerait dans les pires conditions ; l'anéantissement du fascisme et du nazisme par la destruction totale de leurs racines économiques et sociales ne saurait être réalisé. Une telle Europe serait condamnée en permanence aux rivalités économiques, au déséquilibre démographique, à la décadence matérielle, sociale et culturelle, aux poussées de chauvinisme et de racisme, aux guerres sans cesse renaissantes embrasant le monde entier et détruisant toute civilisation humaine.

2. Toute tentative d'organiser la prospérité, la démocratie et la paix par une société des nations du type d'une ligue d'Etats est vouée à la faillite. Une telle société des nations serait, en réalité, un conseil impuissant d'Etats souverains et rivaux, parce qu'elle ne peut disposer en propre d'aucune force économique, politique et militaire indépendante, capable d'imposer ses décisions. Elle deviendrait un instrument servant la politique d'hégémonie des Etats les plus forts et rendant inévitables de nouveaux conflits.

3. L'Europe ne peut se développer dans la voie du progrès économique, de la démocratie et de la paix que si les Etats nationaux se fédèrent et remettent à l'Etat fédéral européen : l'organisation économique et commerciale de l'Europe, le droit d'avoir seul une

armée et d'intervenir contre toute tentative de rétablissement de régimes autoritaires, la direction des relations extérieures, l'administration des territoires coloniaux qui ne sont pas encore mûrs pour l'indépendance, la création de la citoyenneté européenne en plus de la citoyenneté nationale. Le gouvernement de l'Etat fédéral sera élu, non par les Etats nationaux, mais démocratiquement et directement par les peuples.

4. La Fédération européenne ne s'oppose pas aux nations dans ce qu'elles ont de progressif. Les gouvernements nationaux ne seront subordonnés au gouvernement fédéral que lorsqu'il s'agira de questions intéressant l'ensemble des Etats fédérés. Mais les gouvernements nationaux, de même que les organes de « self-government » régionaux et locaux, subsisteront avec leurs lois particulières dans la mesure où elles ne sont pas en contradiction avec les lois fédérales, en gardant leur autonomie administrative, linguistique et culturelle.

5. Le Mouvement pour la Fédération européenne entend s'appuyer sur les mouvements nationaux qui luttent pour la justice économique et sociale, contre l'oppression politique, pour le libre et pacifique établissement de leur génie national spécifique. Mais alors que des patriotes démocrates, socialistes, communistes, pensent souvent que ces buts doivent d'abord être atteints dans chaque pays séparément, et qu'en fin de compte surgira une situation internationale dans laquelle tous les peuples pourront fraterniser, le Mouvement pour la Fédération européenne met en garde contre cette illusion. L'ordre de ces buts est exactement inverse. Dans le cadre d'une Europe divisée en Etats souverains, ces mouvements nationaux ne peuvent qu'avorter ou dégénérer ; ils ne peuvent se développer dans un sens progressif que dans une Europe fédérée. La Fédération européenne est donc le premier des buts que doivent se fixer les éléments patriotes démocrates, socialistes et communistes.

6. Le Mouvement pour la Fédération européenne repousse l'opinion suivant laquelle il convient de remettre à plus tard l'étude de ces questions sous le prétexte qu'il s'agit uniquement aujourd'hui de combattre pour la libération nationale. Ces deux tâches doivent être menées ensemble, sinon, comme en 1919, une organisation réactionnaire de l'Europe risque d'être imposée aux peuples. Si le Mouvement pour la Fédération européenne ne se basait pas immédiatement sur les mouvements de résistance et de libération, s'il n'était pas leur expression politique dominante dans la situation révolutionnaire qui vient, il serait ensuite infiniment plus difficile, sinon impossible, de réaliser la Fédération européenne.

7. La Fédération européenne, étape vers la Fédération mondiale des peuples, doit être l'objectif immédiat des militants démocrates, socialistes, communistes, de la Résistance. Le Comité français pour la Fédération européenne les appelle à donner leur adhésion individuelle ou collective aux idées essentielles de son programme et à accorder leur appui à son action.

De quoi accouchera le nouveau désordre mondial



Le dossier de l'Edj montre les désordres d'un monde qui semble aller, les yeux fermés, vers le chaos. Pourtant, si nous prenons du recul et considérons l'histoire des hommes, nous voyons qu'elle a été rythmée par une succession de

désordres qui, à la fois, mettaient fin à des ordres anciens et préparaient un ordre neuf, comme si cette succession quasi biologique, ordre-désordre-nouvel ordre, était la condition même de la survie de l'humanité.

Entendons-nous sur le mot « ordre ». Il ne signifie nullement que, lorsqu'il existe,

le monde (le monde connu) vit en paix dans une sorte d'âge d'or — siècle de Périclès, *pax romana*, Saint Empire romain germanique, ordre européen, etc.

Au contraire, un « ordre » s'est toujours accompagné (et a provoqué) de multiples conflits, guerres, révolutions. Mais il était à peu près clair aux yeux des contemporains que c'était à Athènes, puis à Vienne, Paris ou Londres, et en dernier lieu à Washington et Moscou, que se situait le cœur du système, le centre nerveux du ou

des empires. En dehors de cet ordre-là, il n'existait que des « barbares » ou des *terrae incognitae*. Fût-il terrible, il présentait donc un avantage : il avait ses lois, il protégeait des invasions et de l'inconnu, il donnait aux hommes un sentiment de sécurité et un système de valeurs qui fonde et conforte une civilisation.

Or un ordre vient de s'effondrer, celui fondé sur la dialectique capitalisme-communisme, Washington-Moscou. En fait il n'avait pas cinquante ans, et pourtant nous voici perdus, anxieux, angoissés, l'esprit vide, sans repères. Et de scruter l'horizon : d'où vont venir les « barbares » ? N'ont-ils pas déjà envahi nos banlieues ? Et, du coup, nous prenons enfin au sérieux des problèmes anciens que nous connaissons parfaitement en théorie, mais que nous étions incapables d'intérioriser, préoccupés que nous étions par la seule grande querelle Est-Ouest. Quels problèmes ? La domination économique du monde par le G7, ce club de nantis (dont l'URSS, la Chine, l'Inde ne font pas partie), le terrifiant déséquilibre Nord-Sud, l'explosion démographique, les migrations incontrôlables, la misère, les menaces qui pèsent sur l'écosystème de notre planète. En somme, nous effectuons un douloureux retour à la réalité : tel Don Quichotte, nous combattons des moulins, alors que « l'ennemi » était depuis longtemps ailleurs. Et la crise du Golfe, où l'on voit un pays de 17 millions d'habitants tenir tête à la plus grande coalition que le monde ait jamais connue, survient, comme par hasard, pour illustrer spectaculairement ce que le mot « désordre » peut, en cette fin de siècle, signifier.

Et pourtant il me semble que, par-delà ce grand remue-ménage, il est d'ores et déjà possible de distinguer les éléments sur lesquels pourrait se fonder un prochain ordre, qui, lui, pour la première fois dans l'histoire, serait réellement mondial, car aucun pays, aucun groupe de pays, ne pourra en être le centre, ni ne parviendra à y échapper. Bien entendu, cet avènement n'est pas certain, mais il me paraît probable, parce qu'il sera le fruit non pas d'une ambition, ou d'une volonté de puissance, mais d'une nécessité absolue. Non pas que l'autre ordre — c'est à dire la partition du monde en deux groupes de civilisations hostiles, celles des pays riches et celles des pays pauvres — soit inimaginable, mais il conduirait très probablement à la destruction de la planète.

Sans doute ce nouvel ordre ne sera-t-il pas plus aimable ou plus doux que les précédents. Pour être toléré, il devra prendre en compte l'histoire. En d'autres termes, son totalitarisme devra être adouci, équilibré par le respect, d'une part, des structures politiques anciennes — notamment les nations — et, d'autre part, de ce qui nourrit la mémoire et l'imaginaire des hommes, ethnies, religions, cultures, civilisations.

En fait, ce nouvel ordre mondial s'esquisse déjà en pointillé dans tous les secteurs de l'activité humaine.

L'économie, d'abord. Elle ignore les frontières et il n'est plus un seul pays vivant en vase clos (sauf Cuba, mais ce

n'est pas tout à fait de sa faute). Crise ou pas crise, le commerce international ne cesse de se développer. Les grandes multinationales tissent à travers le monde de fantastiques réseaux. Elles implantent leurs usines sur tous les continents. Elles créent souvent plus d'emplois à l'étranger que dans leurs pays d'origine. Elles ignorent de plus en plus les États et ne pensent qu'en termes de marché. Quant au monde de la finance, il est devenu errant, et l'argent, plus volatile que jamais, va là où les taux d'intérêt sont les plus attractifs. Parfois, le système se bloque et déraile : c'est le crash. Mais très vite il réembraye, après une purge « salutaire », comme disent les financiers. Et tant pis si de temps à autre, à vrai dire de plus en plus souvent, quelques golden boys se retrouvent en prison. Le G7 veille, jusqu'ici avec un certain succès, à ce que ces déséquilibres permanents ne tournent pas à la tragédie.

Politiquement, l'évolution est également spectaculaire. Prenons trois exemples particulièrement éloquentes.

Un nombre croissant de pays en voie de développement, accablés par leurs dettes, ont en réalité pour ministres des Finances le Fonds monétaire ou la Banque mondiale. Ce sont les fonctionnaires anonymes de ces organismes qui déterminent leur politique, les contraignent à un minimum de rigueur et, s'ils sont sages, consentent à échelonner ou à éponger une partie de leurs dettes. Le grand ennemi du capitalisme international, c'est le client ou le débiteur insolvable. Certes, la magnanimité de ces organismes et des banques privées a des limites. (L'argent prêté revient sous forme d'intérêts et de principal vers les pays riches : « C'est un plan Marshall des pauvres pour soutenir les pays riches », a pu dire un haut fonctionnaire à l'humour douteux.) Mais il reste que, sous de multiples formes, beaucoup de pays du Nord aident le Sud à fonds perdus. Or cette solidarité internationale, relayée sur le plan humanitaire par les ONG (organisations non gouvernementales), soit, selon une décision de l'ONU, peuvent théoriquement intervenir partout, quel que soit l'avis du gouvernement local, en cas de catastrophe naturelle, est sans précédent.

Deuxième exemple, tout à fait actuel : l'URSS et les pays de l'Est s'effondrent politiquement et économiquement. En d'autres temps les vainqueurs — même s'il n'y a pas eu de guerre —, c'est-à-dire les Occidentaux, auraient aussitôt exploité leur victoire en en tirant des bénéfices soit territoriaux (annexions), soit matériels. Bismarck en 1870, Hitler en 1940 n'ont pas manqué de pressurer la France de toutes les façons. Or, aujourd'hui, c'est tout le contraire. Un Téléthon planétaire s'organise pour aider Gorbatchev. On l'encourage, on le finance, on le bichonne. Même l'Inde participe à cette solidarité d'un nouveau genre en envoyant à l'URSS du blé et du riz.

Les habitants de l'Inde seraient-ils plus à l'aise que les Soviétiques ? Pas du tout. Mais le monde entier sait parfaitement que, si l'anarchie s'installait de Varsovie à Vladivostok, c'est le fragile équilibre du monde qui serait remis en question, et le nouvel ordre mondial qui s'esquisse sous nos yeux n'y résisterait pas.

Dernier exemple : la crise du Golfe. Saddam Hussein a commis deux crimes : annexer un État voisin et s'approprié une part importante des réserves de pétrole du monde, ce pétrole qui reste, pour quelque temps encore, la principale source d'énergie de l'humanité. Un double forfait que ni les pays riches ni les pays pauvres ne peuvent aujourd'hui admettre, en particulier ces derniers, qui ont presque tous, de façon latente, des problèmes frontaliers, et que la hausse des produits pétroliers handicape plus encore que les pays riches. C'est pourquoi nous avons assisté à la renaissance brutale et inattendue de l'ONU : pour une fois les pays pauvres, qui, il ne faut pas l'oublier, y sont en majorité, et les pays riches avaient des intérêts communs. Bien entendu, il ne s'agit là que d'une rencontre circonstancielle, mais elle laissera, sur la plan institutionnel, des traces et on peut parier que les pays sous-développés exigeront un jour de jouer un rôle plus important dans les instances internationales. En somme, le nouvel ordre mondial ne progressera vraiment qu'en se démocratisant. Pour l'instant, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, États-Unis, URSS, Chine, Grande-Bretagne, France, vainqueurs réels ou supposés de la Seconde Guerre mondiale, et ceux du G7 prétendent régenter le monde. Mais quand George Bush veut faire plier l'Irak, il fait la manche auprès des vaincus — Allemands et Japonais — et racole des contingents partout. Ceux qui l'aident aujourd'hui ne manqueront pas, à l'occasion, de se rappeler à son bon souvenir.

La mondialisation de l'économie et de la politique, due à l'évolution des sciences, des techniques, et en particulier des moyens d'échange et de communication, est donc déjà une réalité. Mais le nouvel ordre mondial s'esquisse aussi dans bien d'autres domaines.

— Pour la culture, c'est l'évidence. Sans la radio et la télévision, l'empire soviétique aurait duré bien plus longtemps. Le rock est devenu l'espéranto de la planète, et les feuilletons américains ou japonais l'abécédaire universel. Même si, comme l'objectent les subtils, l'Africain, l'Européen ou l'Asiatique ne regardent pas *Dallas* avec le même œil, *Dallas* reste *Dallas*. Et ses personnages ne sont ni les chevaliers de la Table ronde ni les héros des grandes sagas d'Afrique ou d'Asie.

— La sécurité : le monde vit dans l'angoisse de la dissémination de l'arme nucléaire, chimique, biologique. Cette angoisse ne fera que croître au fur et à mesure que ces armes seront moins chères, plus maniables, donc à la portée de beaucoup. Ce qui signifie que, désormais, jusqu'à la fin des temps, l'humanité risque à chaque instant de s'autodétruire. Les Super-Grands ont eu la sagesse de prendre conscience de la folie de la course aux armements. Ils désarment, pas seulement par souci d'économie, mais par peur d'eux-mêmes. L'ennui est que des puissances intermédiaires, à leur tour, vont avoir les moyens de terroriser les autres. Seul un front uni des petites nations, trop pauvres pour constituer une menace, et des grandes,

est capable d'imposer un désarmement général et contrôlé. Dans ce domaine aussi l'ONU peut jouer un rôle déterminant.

— Enfin la protection de la planète (c'est-à-dire la lutte contre la pollution, contre l'excès de gaz carbonique provoquant l'effet de serre et le réchauffement de la Terre, contre la destruction de la couche d'ozone de la stratosphère) ne pourra être assurée que par une action mondiale et une réglementation universelle respectée par tous. On objecte que les pays pauvres qui ne rêvent que d'industrialisation accélérée se désintéresseront de ces problèmes. Ce n'est pas si sûr. L'effroyable pollution qui règne dans les pays de l'Est, un désastre comme celui de la mer d'Aral, peuvent servir de leçon.

Ainsi les facteurs qui condamnent tous les hommes de la Terre à s'unir, s'ils ne veulent pas périr, sont innombrables et devraient conduire logiquement à une nouvelle organisation mondialiste dans laquelle les organismes internationaux auraient une autorité beaucoup plus grande que par le passé.

Pourtant, cette évolution n'est nullement certaine, car elle ne peut se produire que si tous les hommes croient au progrès. Or ils sont des milliards sur la Terre qui n'y croient plus, qui n'ont plus d'espérance. Et il ne manque pas de prophètes pour leur dire : *« La course à la richesse, à la prospérité, est vaine. Notre retard est trop grand, notre jeunesse trop nombreuse. Jamais nous ne pourrions rattraper les pays développés. D'ailleurs, leur civilisation est celle du crime, de la drogue, de l'égoïsme, de l'immoralité. Nous devons lui opposer une autre civilisation, fondée sur d'autres valeurs, qui finira par conquérir le monde, car nous sommes les plus nombreux. »*

Il ne faut pas se faire d'illusions : ce discours, ce message, dans l'avenir, va faire des ravages, car il est vrai que la détestable société duale que nous voyons s'installer en France est une réalité beaucoup plus cruelle encore au niveau de la planète. Et elle deviendra insupportable, explosive même, lorsque les déséquilibres démographiques se seront aggravés au point de rendre marginal le nombre de citoyens des Etats nantis — ceux de la triade Etats-Unis, Europe occidentale, Japon — par rapport au reste d'une humanité peuplée de gueux ou d'élites aigries, désespérées, échouant dans des bidonvilles, ces mornes enfers où il n'y a rien à faire, rien à espérer, sinon une

hypothétique émigration. Dans ces culs-de-sac, l'individu, n'ayant plus de racines, plus rien à perdre, sera prêt à suivre le premier gourou qui passe, qu'il prophétise au nom du diable ou de Dieu. N'oublions jamais cette perspective : dans vingt ans, si rien n'est fait, la Terre sera presque vide, déserte, hors ses cités monstrueuses, et pourtant jamais elle n'aura été aussi peuplée.

Le nouvel ordre mondial ne l'emportera donc sur le chaos qu'à deux conditions.

La première est qu'il permette à la majorité des hommes de vivre et de travailler dans le pays où ils sont nés. L'aide que nous apportons au Sud (et à l'Est) nous paraît considérable. Or elle n'est rien par rapport à ce que nous devons consentir, sous peine d'être submergés, dans les prochaines décennies. C'est une question de vie ou de mort : ceux qui disent sentencieusement qu'un continent comme l'Afrique ne peut que croupir éternellement dans sa misère sont des irresponsables. Dans notre monde où la distance est abolie, où la communication est reine, l'extrême richesse et l'extrême pauvreté — qui se regardent — ne pourront cohabiter durablement. Il y a quelques jours, les gamins qui faisaient la « révolution » à Fès disaient candidement qu'ils agissaient *« comme ceux de Tiananmen ou de Vaulx-en-Velin »*. Une amorce d'internationale des exclus ? Le nouvel ordre mondial sera plus « partageux » ou ne sera pas. En outre, il devra être respectueux des différences. Il devra même les cultiver. Rien ne serait plus dangereux, sous prétexte de mondialisme, que de rêver à je ne sais quelle société cosmopolite où toutes les différences seraient gommées. Pour des siècles et des siècles, la Chine restera la Chine, l'Inde restera l'Inde, l'Afrique restera l'Afrique, de la même façon que le Japon restera le Japon malgré sa conquérante modernité. C'est dans le génie de chaque peuple que les responsables doivent trouver les leviers du développement, des formes adaptées de démocratie, et non dans la copie passive d'un modèle universel qui d'ailleurs n'existe pas.

Ajoutons que le nouvel ordre mondial devra s'appuyer sur un pouvoir ferme et qu'il aura tout intérêt à favoriser la constitution de groupes régionaux dont l'Europe des Douze est un bon exemple. Déjà, le monde arabe, le Maghreb, l'Afrique noire tentent d'aller, timidement il est vrai, dans cette voie, stimulante économiquement,

et qui favorisera la paix, la plupart des conflits se produisant naturellement entre pays voisins.

La deuxième condition, c'est que nous regardions le monde non avec les yeux du passé, mais avec ceux de l'avenir. Car, enfin, jamais les progrès de la science, notamment de la génétique et de l'informatique, n'ont été aussi fulgurants. Une génération d'ordinateurs dure cinq ans. Les généticiens, ces sorciers des temps modernes, vont pouvoir vaincre quantité de maladies, fabriquer des hybrides grâce auxquels l'humanité tout entière pourra être nourrie. Bientôt, le pétrole ne sera plus l'incontournable source d'énergie. Les bâtisseurs de demain, avec leurs fantastiques engins, construiront plus vite, mieux, moins cher, des routes, des ponts, et, pourquoi pas ? des villes intelligentes...

En outre, si la population mondiale tend à se stabiliser, ce qui est le plus probable, au milieu ou à la fin du prochain siècle, il n'y aura plus de limites physiques à l'élévation des niveaux de vie. Certains, devant ces perspectives, parlent de la « fin de l'histoire ». C'est évidemment une plaisanterie. Il restera à vaincre l'essentiel, c'est-à-dire l'ignorance, les préjugés, la haine, la misère et la cupidité. Avant que nous ne passions du désordre actuel à un ordre mondial nouveau, il faudra beaucoup de crises et de révolutions. Des problèmes nouveaux se poseront, que nous n'imaginons même pas aujourd'hui. Pour l'heure, le scandale des scandales, c'est le fossé qui existe entre les prodigieux moyens dont dispose l'homme et l'usage qu'il en fait. C'est le maintien de milliards d'êtres humains à l'écart du grand mouvement qui nous entraîne de plus en plus vite. C'est que même un pays privilégié comme la France soit incapable d'avoir un bon système d'éducation, des villes où il fasse bon vivre, un système économique qui rende impossible et absurde la misère.

Certains prétendent que le prochain siècle sera plus religieux, plus mystique que le précédent. C'est possible, et peut-être souhaitable, si, comme vient de le dire Jean-Paul II, les religions deviennent — enfin ! — synonymes de tolérance. Mais, à coup sûr, il devra être aussi un nouveau siècle des lumières, où la politique rattrapera la science, où les hommes gaspilleront moins leur génie créateur, où le monde, en mettant de l'ordre dans ses affaires, se rapprochera, un peu, de l'inaccessible harmonie.

André CHAMBRAUD

REFORMER LES NATIONS UNIES

Rarement, durant ses 45 ans d'histoire, l'ONU a été autant citée et invoquée qu'aujourd'hui. La crise du Golfe ne lui a pas seulement donné la tâche de restaurer la paix dans cette partie du monde. Elle a montré le besoin d'une ONU de mieux en mieux organisée, dotée de pouvoirs plus importants, de plus de prestige et susceptible d'éviter les conflits.

Lorsque la Charte des Nations unies fut signée à San Francisco, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, les objectifs des fondateurs de l'organisation internationale étaient très exactement ceux-ci : éviter que ne se répète l'échec de la Société des Nations et créer un nouvel instrument international suffisamment fort pour surveiller et éventuellement prévenir les conflits armés.

La création du Conseil de Sécurité fut une conséquence logique de ce souhait. Les puissances de l'après-guerre se virent confier la tâche de guider le fonctionnement de la communauté internationale et d'agir, en tant que Conseil de Sécurité et non pas en tant qu'Etats membres individuels, pour rétablir la paix et éviter que les conflits ne trouvent de solution militaire. Ce rêve ne survécut pas à l'alliance de la guerre ni aux divisions de la guerre froide.

Le Conseil de Sécurité devint-il le dernier salon où l'on cause ? Le droit de veto en vint-il à bloquer toute prise de décision importante ? La majorité des Etats-membres restait opposée à déléguer compétences et autorité au Conseil de Sécurité.

Les pays où apparaissaient les conflits armés commençaient à ignorer les résolutions de l'ONU refusaient d'accepter ses inspections et ses forces de maintien de la paix. En bref, l'ONU était portée à devenir ce qu'elle aurait dû remplacer : une seconde SDN.

Les raisons pour la montée en puissance actuelle de l'ONU sont bien sûr principalement dues à la détente et au nouveau climat dans les relations entre les deux super-puissances. Mais également, et il ne faut pas l'ignorer, elle est due à la prise de conscience d'un nombre de petits Etats, qu'une solution armée à un conflit quelqu'il soit leur serait préjudiciable.

Emmanuel Kant, qui fut parmi les premiers à étudier les relations entre Etats souverains, parvint à la conclusion qu'une telle relation n'était pas différente en substance de celle des hommes avant la loi de la jungle. La paix était seulement réalisée entre les hommes lorsqu'ils acceptaient de leur plein gré de se soumettre à une loi commune qui limitait leur liberté d'action mais qui, dans le même temps, leur garantissait leur liberté véritable.

Les Etats-nations aujourd'hui n'ont pas réellement changé les formes de leurs relations : elles se posent principalement toujours en terme de pouvoir. Les petits Etats sont contraints à plier leur volonté et leurs actions aux desiderata de leurs puissants voisins.

La force brutale engendre parfois des réactions. Le droit international, qui fut longtemps le parent pauvre de la famille, est maintenant compris comme le moyen suprême permettant la résolution pacifique des conflits entre les Etats. La proclamation, par l'ONU, des années 1990 comme décennie de la Loi internationale prouve que les petits Etats reconnaissent l'importance d'instruments internationaux contraignants qui servent à régler les relations entre Etats.

La référence qui est faite par les USA et d'autres pays, européens ou arabes, aux résolutions de l'ONU en ce qui concerne la crise du Golfe n'est pas qu'un prétexte. Elle prouve que même les Etats les plus importants éprouvent le besoin de faire justifier leurs activités, qu'elles soient ou non militaires, par les Nations unies.

L'ONU doit saisir cette opportunité. A ce moment de l'histoire où tout le monde reconnaît son rôle, il est nécessaire de procéder à une profonde réforme de l'ONU et de ses structures. Cette réforme doit, en particulier, reposer sur :

- L'abolition du droit de veto des Etats individuels au sein du Conseil de Sécurité et son remplacement par le vote à la majorité qualifiée.

- La modification du principe "d'un Etat un vote" au sein de l'Assemblée générale dans le sens d'un système de pondération des votes, basé sur la population et l'importance relative de chaque Etat.

- La création progressive d'une force militaire permanente des Nations unies à laquelle il serait fait appel, à chaque fois qu'il y aurait besoin de prévenir des conflits et de rétablir l'ordre mondial ;

- La reconnaissance par tous les Etats du caractère obligatoire des décisions de la Cour internationale de justice dans un nombre limité de domaines.

Cette réforme permettrait à l'ONU d'occuper une place centrale dans le maintien de la paix et d'acquérir un nouveau rôle sur la scène internationale. En acquérant du pouvoir par elle-même l'ONU dépendra moins du bon vouloir des grandes puissances et se montrerait digne de la confiance des petits pays. La coopération entre Etats souverains, basée sur le principe de l'unanimité, a prouvé son inefficacité. En acceptant de leur propre gré, d'abandonner une part de leur pouvoir en faveur d'une organisation des Nations unies réformée, capable de garantir la paix, les pays du monde mettraient une fin à l'anarchie internationale et au règne de la loi de la jungle dans les relations internationales.

L'ONU ne doit pas laisser passer cette opportunité, apparue avec la Crise du Golfe, disparaître. Elle ouvrira ainsi une nouvelle ère de l'histoire et une Maison commune non seulement pour les Européens mais pour le monde tout entier.

Giannis PAPAGEORGIOU

Président européen de la
Jeunesse européenne fédéraliste.
(JEF)

FEDECHOSES POUR LE FÉDÉRALISME

PRESSE FEDERALISTE

26, rue Sala - 69002 LYON

Directeur de la publication J.L. PREVEL

PARAGRAPHE C 2

363, Rue Garibaldi - 69007 LYON - ☎ 78.58.91.62

Commission paritaire 56256



L'UNION POLITIQUE DANS LES TEXTES

Depuis la Déclaration Schuman du 9 mai 1950 jusqu'à l'Acte unique et plus récemment jusqu'au Conseil Européen de Dublin, l'objectif d'une Union européenne a été fréquemment réaffirmé.

- La déclaration Schuman du 9 mai 1950, qui propose la création d'une Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), se réfère explicitement à l'objectif d'une fédération européenne : "la mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération Européenne(...).
- Le projet de Traité de Communauté européenne de Défense (1952) : le mandat de la Conférence intergouvernementale était l'intégration des forces de défense des 6 Etats concernés "dans une organisation européenne supranationale".
- Le Traité instituant la Communauté économique européenne (1957) : dans le Préambule, les Hautes Parties Contractantes déclarent être déterminées "à établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens".
- Le Sommet de la Haye (décembre 1969) a notamment donné mandat au ministre des Affaires Etrangères d'étudier les progrès possibles vers l'unification politique. En sont issus le rapport Davignon sur les problèmes de l'unification politique (juillet 1970) et le plan Werner d'union économique et monétaire (octobre 1970).
- Le rapport Vedel (mars 1972). La proposition centrale du rapport était l'introduction du pouvoir de codécision du Parlement dans le cadre des compétences existantes des Communautés, en matière législative, budgétaire, de nomination du Président de la Commission et de ratification des traités. Ce pouvoir aurait dû être introduit par étapes successives. La Commission ayant renoncé à proposer au Sommet de Paris de décembre 1972 des mesures de mise en oeuvre du rapport, celui-ci n'a pas eu de suite.
- Au Sommet de Paris (octobre 1972) et de Copenhague (décembre 1973), les chefs d'Etat et de gouvernement réaffirment leur intention de "transformer, avant la fin de la décennie en cours, l'ensemble de leurs relations en une Union européenne". Le Conseil européen de Stuttgart (juin 1983) fera de même.

Le rapport Tindemans (29 décembre 1975) affirme que l'Union européenne doit posséder un centre de décision unique pour mener progressivement des politiques étrangère, économique et monétaire, sociale et régionale communes, et assurer la tutelle des Droits du citoyen. Il propose à cette fin des mesures concernant le Parlement européen (élection, faculté d'initiative notamment), le Conseil européen, le Conseil (dont la pratique courante du vote à la majorité), la Commission et la délégation du pouvoir d'exécution. Ce rapport n'a pas eu de suite.

La création d'une commission institutionnelle au Parlement européen (juillet 1981). En adoptant une résolution créant une commission institutionnelle, "le Parlement européen déclare assumer la tâche de proposer une réforme des traités existants en vue de réaliser l'Union européenne et d'en proposer l'adoption directement aux organes constitutionnels compétents dans chaque Etat membre".

Cette commission s'est réunie pour la première fois le 27 janvier 1982. C'est en son sein que sera élaboré le projet de Traité instituant l'Union européenne, adopté par le Parlement européen en février 1984 à l'initiative d'Altiero Spinelli, et dont est issu l'Acte unique.

L'Acte unique européen (signé en février 1986 et entré en vigueur le 1er juillet 1987) constitue à ce jour la révision la plus importante des traités fondateurs de la Communauté.

Dans son Préambule, les Etats signataires se déclarent animés "de la volonté de poursuivre l'oeuvre entreprise à partir des traités instituant les Communautés européennes, et de transformer l'ensemble des relations entre leurs Etats en une Union européenne conformément à la déclaration solennelle de Stuttgart du 19 juin 1983".

L'Union européenne a longtemps paru n'être qu'une idée, un objectif vaste mais mal défini, auquel il était bon de se référer sans que cela prête à conséquence.

Mais peu à peu, sous l'impulsion du Parlement européen, cette idée a pris forme. C'est aujourd'hui une réalité.

Les quatre rapports adoptés en juillet sont une première étape pour le Parlement qui compte bien rédiger la constitution de l'Union.

L'ASSEMBLEE DES CITOYENS D'HELSINKI

La première réunion des citoyens d'Helsinki qui a eu lieu à Prague du 19 au 21 Octobre 1990 a réuni les représentants de centaines de mouvements politiques et sociaux venus des 34 pays participants à la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

Chaque délégation nationale regroupait un large éventail des principaux mouvements pour la paix, pour la protection de l'environnement, pour la justice internationale, pour la défense des droits de l'homme, mais aussi des scientifiques et des intellectuels, quelques représentants des partis politiques et des parlementaires, en tout, un millier de personnes. Le mot d'ordre de cette assemblée et ce qui explique son succès a été l'utilisation de la société civile comme moteur d'unification en Europe. En d'autres termes, et selon les organisateurs de l'Assemblée, le dépassement de la division entre les deux moitiés de l'Europe et le démantèlement des blocs militaires sont des changements si importants, qu'on ne peut les confier pour qu'ils aient une chance de succès aux seuls gouvernements.

La participation active des citoyens européens unis dans l'action au sein de leurs associations, et développant depuis la base un mouvement pour l'unité de l'Europe tout entière, s'impose.

Tout le monde sait que les dimensions de l'Europe concernée par les accords d'Helsinki dépassent largement celles de la Communauté européenne et vont bien au delà des frontières géographiques même du continent puisqu'elles englobent la partie asiatique de l'URSS et l'Amérique du Nord (USA et Canada) ; la participation des USA et de l'URSS est tout à fait fondamentale puisque la démilitarisation des rapports Est/Ouest dépend principalement de ces deux pays.

Prague a été choisie comme siège de l'Assemblée parce que cette ville est au carrefour des relations Est/Ouest. La Tchécoslovaquie, entourée des deux grandes puissances (l'Allemagne et l'URSS) qui l'ont occupée militairement à deux reprises pendant ce siècle, a un intérêt vital à soutenir la création d'instances paneuropéennes, garantes de paix, de coopération internationale et d'égalité entre les peuples. C'est la raison du choix de Prague comme siège du secrétariat de l'Assemblée des Citoyens d'Helsinki et le motif de sa candidature pour l'accueil des institutions permanentes de la CSCE dont on a récemment parlé à Paris à la conférence du 19 Novembre.

La rencontre de Prague a été l'acte fondateur d'un mouvement nouveau solidement enraciné dans les sociétés de l'Europe tout entière et qui oeuvre pour la construction de la Maison commune européenne sur les ruines du système des blocs. Elle a bénéficié du double héritage du mouvement pacifiste qui avait su mobiliser en Occident, pendant les années 80, des millions d'hommes hostiles à la course aux armements, et des mouve-

ments d'opposition aux régimes communistes qui avaient, dans les pays de l'Est combattu pour la liberté, la démocratie et le respect des droits de l'homme.

Les présidents de l'assemblée, Mint Jan Faber, secrétaire de l'IKV hollandais et Jaroslav Sabata, leader de la Charte 77 et nouveau membre du gouvernement tchécoslovaque, symbolisent bien la convergence de ces deux composantes du mouvement et montrent en même temps le souci qui est le leur de trouver une formule capable de les réunir autour d'un objectif commun.

De même que le Congrès de La Haye de 1948 avait permis aux mouvements pour l'unification européenne de créer les premières institutions communes en Europe occidentale (le Conseil de l'Europe), l'Assemblée des citoyens d'Helsinki marque le début de l'institutionnalisation de la CSCE.

A la différence pourtant de ce qui s'était produit pour le Congrès de La Haye, c'est le mouvement écologiste et pacifiste (le nouveau sujet appelé à jouer un rôle déterminant dans le mouvement d'unification du monde) qui est le promoteur dans l'Assemblée de Prague, tandis que les forces politiques traditionnelles n'ont qu'une participation marginale.

C'est le président de la Tchécoslovaquie, Vaclav Havel qui a ouvert les travaux de l'Assemblée. Il est l'un des personnages les plus populaires de la nouvelle donne politique intervenue en Europe de l'Est, après les révolutions de 1989 et le symbole d'une nouvelle classe dirigeante passée directement et sans violence de la prison à la tête de l'Etat. Tout en rappelant cette expérience extraordinaire, il a présenté sa vision personnelle d'une politique "anti-politique" qui, en niant les frontières nationales et en repoussant les oppositions entre des idéologies dépassées et l'affrontement entre les blocs, essaierait de construire une véritable force politique détachée des schémas traditionnels, une communauté internationale de citoyens fondée non sur des intérêts de pouvoir mais sur la conscience humaine. Il a parallèlement souligné les difficultés rencontrées par les nouveaux dirigeants, dans la mise sur pied d'un monde nouveau reposant sur des idéaux de démocratie et de paix et a rappelé les dangers de déstabilisation inhérents à la réorganisation de l'économie et à la résurgence de conflits nationaux destructeurs. Il a conclu son discours en affirmant son soutien au processus d'institutionnalisation de la CSCE, à l'idée formulée par Mitterrand d'une confédération européenne et à la proposition de créer une assemblée parlementaire paneuropéenne.

Galina Starovoïtova, représentante du congrès des députés du peuple d'URSS et membre de la plateforme démocratique au Parlement soviétique a donné des exemples des problèmes dramatiques mis à jour par le retour à la démo-

cratie en Union soviétique : stagnation économique, difficulté de mettre sur pied une réforme économique, danger d'émiettement de l'unité du pays à cause des poussées séparatistes, risque d'un coup d'Etat fasciste.

Mais c'est à un occidental, le leader du SPD Oscar Lafontaine que revient le fait d'avoir attiré l'attention des participants sur les mérites de Gorbatchev qui a su donner l'impulsion nécessaire aux extraordinaires changements survenus dans les pays de l'Est (il faut également souligner que c'est encore à lui que l'on doit l'idée d'une Maison commune européenne).

Rappelons aussi que le voeu du printemps de Prague de 1968 d'un "socialisme à visage humain" (qui avait eu un grand retentissement sur les partis de gauche en Europe) avait été stoppé net dans son élan car il n'allait pas dans le sens des aspirations de Moscou ; s'il renaît aujourd'hui c'est que la nouvelle classe dirigeante de l'URSS le veut justement.

Les travaux de l'Assemblée se sont déroulés en six commissions (paix et démilitarisation, économie et écologie, droits de l'homme, nationalisme et fédéralisme, institutions européennes, situation des femmes) qui ont rendu compte de leurs travaux à l'Assemblée plénière.

L'Assemblée s'est montrée dans l'ensemble perplexe quant aux objectifs finaux. Elle n'a pas su en particulier choisir clairement la structure institutionnelle à donner aux accords d'Helsinki. Dans la lettre adressée aux chefs de gouvernement de la CSCE réunis à Paris, l'Assemblée des citoyens d'Helsinki soutient l'effort de création de nouvelles institutions mais ne propose pour celles-ci aucune structure.

Ces institutions ne pourront avoir d'autre caractère, dans un premier temps, que confédéral puisque les Etats-membres ne sont pas prêts à accepter des réductions notables de leur souveraineté. Mais la conséquence de ce choix institutionnel n'est pas perçue clairement. Il est un fait que la confédération n'annule pas les rapports de force et la répartition injuste du pouvoir entre les Etats et perpétue donc l'hégémonie des Etats les plus forts c'est-à-dire dans le cadre des accords d'Helsinki des USA, de l'URSS et de l'Allemagne.

Il faut savoir que parmi les rapporteurs officiels, Edgar Morin a été le seul à prendre clairement parti pour la fédération (même s'il l'a appelé confédération) aujourd'hui possible puisque toute l'Europe a adopté des institutions démocratiques. Il a déclaré aussi que le dépassement du principe national de la part des institutions paneuropéennes aurait la même signification révolutionnaire que l'abolition du principe du droit divin. Pourtant il n'a pas énoncé de propositions institutionnelles concrètes. Une fois qu'on a dit que seule une fédération peut garantir l'égalité entre les pays, n'ont pas manqué de dire les fédéralistes, il faut encore ajouter que cet objectif n'est que le terme d'un processus dont la confédération peut constituer une étape. L'expérience de la communauté européenne enseigne en effet que la confédération est d'abord une étape dans le

processus vers la fédération pour peu qu'on lui donne d'emblée, à l'état embryonnaire, des institutions capables de se développer dans un sens fédéral ; deux bons exemples, parmi d'autres, en sont le Parlement européen dont l'élection au suffrage universel direct avait été prévue dès le départ (article 21 du traité CECA) ou les ressources propres à la Communauté prévues elles aussi par le traité CECA et destinées à garantir l'indépendance politique de la Communauté par rapport aux Etats.

On peut en tirer les conclusions qu'au moment où se constituera l'Assemblée parlementaire des institutions d'Helsinki, il faudra prévoir son élection au suffrage universel ; il s'agit d'ailleurs de l'une des requêtes formulées dans les conclusions de la commission nationalisme et fédéralisme. Quant au financement des institutions communes, il pourrait provenir dans un premier temps des économies réalisées grâce au désarmement conventionnel qui serviraient à financer un fonds d'aide aux pays en voie de développement, comme le Parlement européen l'a proposé il y a peu de temps.

Quant au désarmement qui est une priorité absolue pour la construction de la Maison commune européenne, l'accord INF a montré que l'acceptation de contrôles réciproques prouve que tant les USA que l'URSS sont prêts à accepter des limitations graduelles de souveraineté dans ce domaine.

Il faudra créer au sein même de la CSCE des institutions communes dotées d'un pouvoir de contrôle sur le désarmement conventionnel et la réduction des troupes, un centre de prévention des conflits, une brigade pour le maintien de la paix qui devrait agir en liaison avec l'ONU et des institutions analogues pour piloter les accords de coopération dans les domaines de l'économie et de l'environnement. Certaines de ces institutions existent déjà (par exemple la BERD). Dans d'autres secteurs, comme celui de la défense des droits de l'homme, des liens se nouent avec les institutions du Conseil de l'Europe.

Comme n'importe quel mouvement qui se crée celui-ci a du mal à trouver ses propres déterminations parce qu'il ne peut pas suivre un plan pré-établi. La question de son organisation a mis en évidence l'existence de deux tendances. La première, représentée par la délégation yougoslave, conçoit l'Assemblée comme le centre d'un mouvement de militants qui n'aspirent pas à occuper de positions de pouvoir, s'en tiennent à un rôle d'agitateurs, veulent mobiliser l'opinion publique européenne et qui pour être efficace ne peut que rester dans l'opposition. La seconde est représentée par la délégation tchécoslovaque et brandit une autre exigence première pour l'organisation : l'institutionnalisation au niveau européen de la coordination d'un large éventail de mouvements politiques et sociaux englobant même les partis politiques, les syndicats, les Eglises, les parlementaires, etc. La discussion n'a pas conclu sur la place à réserver au sein des instances dirigeantes de l'Assemblée à ceux exerçant des positions de pouvoir nationales. On n'a pas davantage éclairci le problème du droit de participer à l'Assemblée, des modalités du vote, de la

fréquence des réunions ni de la nature du lien institutionnel à venir entre les comités nationaux et les structures internationales.

Les bases provisoires actuellement définies sont les suivantes : les comités nationaux qui définiront librement leurs modalités de fonctionnement ; les commissions permanentes de travail qui sont à présent au nombre de six ; le comité international de coordination qui constituera la principale instance dirigeante au niveau européen et sera composée de 2 représentants par comité national ainsi que des coordinateurs des commissions permanentes ; le praesidium qui aura un rôle exécutif au niveau européen et sera aidé par un secrétariat installé à Prague.

Rappelons enfin que durant la session d'ouverture de l'Assemblée et dans un souci de solidarité envers le tiers monde, a été donnée à la journaliste pakistanaise Roshan Dhunjiboy qui a plaidé pour que de nouvelles relations Nord-Sud s'établissent au plus vite afin de permettre la construction d'un nouvel ordre international plus juste, plus solidaire et plus pacifique...

L'impérieuse nécessité d'établir de réelles relations avec les pays n'ayant pas participé aux accords d'Helsinki (en particulier le tiers monde) s'est fait vivement sentir dans l'Assemblée. Il s'agit en effet d'une nécessité si l'on veut pouvoir dire que la Maison commune européenne ne se construit pas aux dépens des pays tiers.

Il existe dans ce monde toujours plus interdépendant une volonté puissante dans ce sens et il suffit pour s'en convaincre d'observer par exemple la proposition débattue pendant la conférence de Novembre à Paris d'élargir la CSCE aux pays méditerranéens et à ceux du Moyen-Orient. Les fondements de l'Assemblée auront désormais à prendre en compte cette volonté d'ouverture ; c'est la raison pour laquelle les fédéralistes ont proposé d'y inviter un représentant de chaque association et de chaque mouvement international, d'envergure régionale ou mondiale, désireux de participer à ses travaux.

Cela montre à l'évidence que les institutions de la Maison commune européenne créent une dynamique qui renforcera les actions pour la paix, le désarmement conventionnel et la coopération internationale au-delà des frontières de l'Europe, et pas seulement parce que le dépassement de la division Est-Ouest est destinée à avoir des effets bénéfiques pour le reste du monde mais aussi parce que les problèmes européens sont étroitement imbriqués dans ceux des autres continents, et qu'il n'y a donc pas de solution européenne à des problèmes mondiaux.

La construction de la Maison commune européenne doit être pensée comme étant le point de départ de la construction d'un nouvel ordre mondial ou pour employer une formule heureuse d'Einstein, comme la création d'un "gouvernement mondial partiel". L'exemple de l'unification de l'Europe occidentale montre que la réconciliation entre la France et l'Allemagne a marqué le point de départ d'un processus d'intégration et que l'axe franco-allemand a été le moteur de ce mouve-

ment. Les USA et l'URSS sont appelés à jouer un rôle similaire dans le processus d'unification mondiale. De même que l'Union européenne commencée à six pays s'est progressivement élargie jusqu'à en compter douze aujourd'hui, quarante ans plus tard, et commence à s'attaquer au problème de l'unification des deux moitiés du continent européen, l'unification mondiale qui a commencé avec 34 pays unis par les accords d'Helsinki, s'élargira progressivement en direction des autres parties du monde et en particulier aux pays méditerranéens et à ceux du Moyen-Orient, jusqu'à se confondre avec le processus de renforcement des Nations unies.

Il ne faudra pas, à la lumière de ces grands mouvements de transformation de l'Europe et du monde, sous-estimer la création du comité promoteur du Mouvement fédéraliste de Tchécoslovaquie qui a eu lieu à l'issue de l'Assemblée des citoyens d'Helsinki. La formule retenue pour ce mouvement est celle de la double affiliation à l'organisation des fédéralistes européens (UEF) et à celle des fédéralistes mondiaux (WAWF).

C'est bien la formule la plus adéquate pour affronter les problèmes de la construction de la Maison commune européenne et son double objectif : vers l'accomplissement de l'unification en Europe et vers l'unification mondiale. Elle offre en outre l'avantage d'éviter que ne se développe une concurrence artificielle entre des organisations fédéralistes dont les objectifs ne sont pas seulement compatibles mais doivent être considérés comme tout à fait complémentaires.

Lucio Levi

RESOLUTION DE L'UEF

Le Congrès de l'UEF Rhône-Alpes réuni le 8 décembre à Lyon souligne la nécessité d'accélérer la construction de l'union économique et monétaire et de mettre en chantier la réforme des institutions; il demande :

- 1) que la réforme des institutions place la politique européenne dans les mains des citoyens en transformant la Commission en un véritable gouvernement responsable devant le Parlement européen.
- 2) que soit conféré au Parlement européen le mandat de rédiger la constitution de l'Union européenne en collaboration avec les parlements et les gouvernements nationaux en lui reconnaissant en tout cas le droit de dire le dernier mot sur le projet constitutionnel avant la ratification par les Etats. (Il s'agit du texte d'une lettre adressée au Président Mitterrand à la veille du sommet de Rome).

APPEL DE LA CONVENTION POUR L'UNION DEMOCRATIQUE EUROPEENNE : FAITES L'UNION EUROPEENNE SANS DELAI !

Rome, le 14 Décembre 1990

La Convention pour l'Union Européenne, convoquée au Capitole - où furent jetées les bases de l'Europe communautaire - par le Mouvement Européen international et les organisations fédéralistes, à savoir l'Union Européenne des Fédéralistes, le Conseil des Communes et Régions d'Europe, la Jeunesse Européenne Fédéraliste, l'Association Européenne des Enseignants, la Fédération Internationale des Maisons de l'Europe et autres, a adressé un appel urgent aux gouvernements et aux parlements de l'Europe des Douze pour qu'ils réalisent l'Union européenne avant les élections européennes de 1994. A l'Appel de la Convention ont adhéré les grandes organisations syndicales, économiques et culturelles de la Communauté et de nombreux mouvements pour la paix, pour la protection de l'environnement, pour l'égalité de la femme, pour la défense des minorités.

La Convention de Rome demande notamment :

OBJECTIF 1992

- L'élimination des derniers obstacles : politique fiscale, libre circulation des personnes, création des sociétés européennes, transports, à la création du grand marché sans frontières.

UNION MONETAIRE

- La création d'une Banque fédérale européenne indépendante au 1er Janvier 1994 et l'introduction de la monnaie unique avant 1996.

UNION ECONOMIQUE ET SOCIALE

- L'attribution de ressources adéquates à la Communauté pour que l'Union européenne puisse mener une politique macro-économique active là où les gouvernements nationaux ont perdu leurs instruments d'intervention.

- La traduction en dispositions obligatoires des objectifs établis par la Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux.

- L'extension des compétences des institutions communautaires en matière de protection de l'environnement et des minorités ethniques, religieuses et culturelles.

UNION DEMOCRATIQUE

- L'introduction dans les nouveaux accords du principe de subsidiarité, sans listes exhaustives ni limites par catégories de sujets

- La participation du Parlement européen sur pied d'égalité avec le Conseil au processus législatif, y compris pour la conclusion d'accords internationaux

- Un droit d'initiative pour le Parlement européen dans le cas d'une absence d'action de la Commission

- Des pouvoirs budgétaires étendus à l'ensemble du budget pour le Parlement européen, y inclus le droit de se prononcer, dans des règles et limites à préciser par les accords, sur le niveau des ressources propres de la Communauté, dans le respect du principe de subsidiarité

- L'élection par le Parlement européen, sur proposition du Conseil européen, du Président de la Commission : la formation de son équipe par le Président élu, en consultation avec le Conseil, le vote de confiance par le Parlement européen sur la base d'un programme

- La confirmation du droit pour le Parlement européen de faire appel à la Cour européenne de Justice.

- Le vote majoritaire généralisé au Conseil pour toute décision qui ne relève pas du domaine constitutionnel.

CITOYENNETE EUROPEENNE

- Une Charte de la citoyenneté européenne comme garantie des droits fondamentaux, civiques et culturels des citoyens européens sur tout le territoire de la Communauté, quelque soit leur pays d'origine, y inclus le droit électoral actif et passif, le droit de pétition et de recours à la Cour européenne de Justice, et la protection par un "Euro-ombudsman"

- Adoption, avant les élections de 1994, d'une loi électorale européenne unique, permettant à chaque citoyen européen de voter et de poser sa candidature.

UNION POLITIQUE

- Extension des compétences de la Communauté à la politique étrangère, de sécurité et de défense.

- Pouvoir d'initiative non-exclusif de la Commission dans ces domaines.

- Fixation, dans une période transitoire des objectifs et grandes lignes de ces politiques par le Conseil européen, mise en oeuvre par le Conseil des Ministres et par la Commission sous contrôle du Parlement Européen, selon des procédures communautaires, à commencer par : les aspects politiques des relations avec les pays de l'Europe Centrale et de l'Est et l'U.R.S.S., avec les Etats-Unis et le Japon, et avec les pays autour de la Méditerranée ; la politique industrielle de défense, la politique d'exportation d'armes, la non-prolifération et d'autres aspects du désarmement, la participation aux opérations pour la paix des Nations unies.

ADHESION ET ASSOCIATION

- Dès l'entrée en vigueur des modifications de la Com-

munauté dans le domaine de l'Union Economique et Monétaire et de l'Union Politique, les négociations devront s'ouvrir, sur la base de l'acquis communautaire ainsi élargi, avec les pays européens qui ont ou auront fait acte de candidature.

- Dès maintenant, des accords d'association et des programmes d'aide sont à conclure avec les pays démocratiques de l'Europe Centrale et de l'Est afin de préparer leur adhésion future à l'Union fédérale de l'Europe.

La Convention estime que les Conférences intergouvernementales, qui seront convoquées après le Sommet de décembre à Rome, doivent travailler en étroite liaison avec le Parlement européen et avec la Commission, et qu'en conclusion le moment est arrivé de transformer la Communauté en Union européenne, sur une base fédérale : la rédaction d'un projet définitif de Constitution revient au Parlement européen, qui consultera pendant l'élaboration les Parlements nationaux : ceux-ci devront finalement ratifier le Traité de l'Union européenne.

On doit préparer sans délai le chemin vers une Europe fédérale, seule capable de relever les défis des années 2000 et d'exploiter toutes les opportunités créées par le bouleversement de la scène européenne et mondiale pour la création d'un ordre mondial de la paix et du droit, dont l'Union fédérale de l'Europe serait l'un des piliers.

L'option fédérale exclut toute tentative de renforcer les éléments intergouvernementaux de la construction communautaire, qu'il s'agisse d'octroyer au Conseil européen un droit de tutelle ou d'initiative, autre que l'impulsion politique, ou de créer de nouvelles institutions inter-parlementaire mettant en danger les pouvoirs du Parlement européen élu, représentant légitime des citoyens de la Communauté.

L'Union fédérale sera dotée d'un gouvernement, d'un parlement bi-caméral et d'une cour suprême.

LES XVIII^È ETATS GENERAUX DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE

Ceux-ci se sont tenus à Lisbonne du 3 au 6 Octobre dernier réunissant non seulement les élus locaux et régionaux de l'Europe mais également des délégations des pays d'Europe centrale et orientale. Face au déficit démocratique de la Communauté, ces Etats généraux ont réaffirmé leur engagement en faveur de la mise en place de l'Union européenne dotée d'un véritable pouvoir exécutif (issu de l'actuelle Commission) et des pouvoirs législatifs et de contrôle exercés par deux instances : une Assemblée des peuples (le Parlement) et une Chambre Haute représentant les Etats. Les délégués ont affirmé "que seule l'accélération de l'Union politique de l'Europe peut permettre de construire un ensemble démocratique suffisamment solide et ouvert face aux bouleversements engendrés par le réaménagement en cours des équilibres continentaux et intercontinentaux".

LE CONSEIL EUROPEEN DE DECEMBRE A ROME

A cette occasion s'est tenue une Convention pour l'Union Démocratique Européenne, convoquée au Capitole -où furent jetées les bases de l'Europe communautaire- par le Mouvement Européen international et les organisations fédéralistes, à savoir l'Union Européenne des Fédéralistes, le Conseil des Communes et Régions d'Europe, la Jeunesse Européenne Fédéraliste, l'Association Européenne des Enseignants, la Fédération Internationale des Maisons de l'Europe et autres. Elle a adressé un appel urgent aux gouvernements et aux parlements de l'Europe des Douze pour qu'ils réalisent l'Union européenne avant les élections européennes de 1994. A l'appel de la Convention ont adhéré les grandes organisations syndicales, économiques et culturelles de la Communauté et de nombreux mouvements pour la paix, pour la protection de l'environnement, pour l'égalité de la femme, pour la défense des minorités. Elle a demandé que les Conférences intergouvernementales, qui seront convoquées après le Sommet de Décembre à Rome, doivent travailler en étroite liaison avec le Parlement européen et avec la Commission, et qu'en conclusion le moment est arrivé de transformer la Communauté en Union européenne sur une base fédérale.

La rédaction d'un projet définitif de Constitution revient au Parlement européen, qui consultera pendant l'élaboration les Parlements nationaux. Ceux-ci devront finalement ratifier le Traité de l'Union européenne. On doit préparer sans délai le chemin vers une Europe fédérale, seule capable de relever les défis des années 2000. L'option fédérale exclut toute tentative de renforcer les éléments intergouvernementaux de la construction communautaire, qu'il s'agisse d'octroyer au Conseil européen un droit de tutelle ou d'initiative, autre que l'impulsion politique, ou de créer de nouvelles institutions inter-parlementaires mettant en danger les pouvoirs du Parlement européen élu, représentant légitime des citoyens de la Communauté. L'Union fédérale sera dotée d'un gouvernement, d'un parlement bi-caméral et d'une cour suprême.

Une manifestation a rassemblé quelques milliers de militants européens venus de toute l'Europe réclamer aux membres du Conseil européen la création de la Fédération européenne. Hormis la cohésion communautaire sur l'aide à apporter à l'URSS, voire même le maintien du calendrier de l'Union économique et monétaire, les résultats du Conseil européen ne peuvent apparaître que décevants. En effet le flou volontaire qui subsiste quant à l'Union politique ne laisse rien présager de bon. Même si tout reste encore possible, on s'aperçoit que toutes les déclarations sont en deçà des différentes propositions faites l'année dernière, et qu'un éventuel renforcement du Conseil européen, au détriment de la Commission et du Parlement européen, romprait dangereusement avec l'équilibre instauré par les Traités de Rome. Alors que la pression des pays de l'Est s'affermir chaque jour davantage, nos Etats préfèrent maintenir une vague coopération intergouvernementale qui ne répond pas aux exigences d'efficacité et de démocratie de notre époque.

LES "ASSISES EUROPEENNES"

Elles se sont tenues du 27 au 30 Novembre à Rome. Contre toute attente les parlementaires nationaux ont rejoint les parlementaires européens en adoptant à une très large majorité une résolution demandant l'élaboration d'une Constitution de l'Union européenne à laquelle le Parlement européen et les Parlements nationaux participeraient. Ce texte va globalement dans le sens du rapport Colombo adopté par le Parlement européen. Comme "le Monde" (3 Décembre 1990) l'a souligné la France est encore à la traîne, les représentants du RPR et du PS, à l'exception de Jean-Pierre COT, se sont courageusement abstenus. Quelle étrange collusion entre le RPR et le PS au secours de "l'Europe des nations".

Le Débat Fédéraliste

Cahiers Trimestriels
pour les Fédéralistes
en Europe et dans le Monde

Directeur responsable: Mario Albertini
Le Comité d'édition est composé par la
Commission JEF/UEF.
Président: M.me Jacqueline De Groote.

Editing: Rue du Trône 98 - 1050 Bruxelles (B)
Via Porta Pertusi 6 - 27100 Pavia (I)

*LE DEBAT FEDERALISTE est publié sous
les auspices de l'Institut Altiero Spinelli
d'Etudes Fédéralistes*

LA LETTRE DU PRESIDENT DE L'UEF

Monsieur le Député,

en vue de la première séance des Assises, je désire vous exprimer l'appui et l'encouragement des Fédéralistes, qui se sont longuement battus pour la convocation de cette assemblée. Ils y voient l'expression de la double légitimité sur laquelle se fonde le processus d'unification politique de l'Europe. Ils sont convaincus par conséquent que la voix des députés réunis dans cette Assemblée peut jouer un rôle déterminant dans la phase actuelle de la politique européenne, pourvu qu'ils soient conscients de leurs responsabilités historiques.

Les fédéralistes croient en particulier que les progrès de l'Union économique et monétaire offrent une chance réelle de franchir un pas décisif dans la direction de l'Union politique. Il s'agit de doter l'Europe d'une véritable constitution démocratique, basée sur les principes suivants:

- 1) la codécision en matière législative entre le Parlement européen et le Conseil des Ministres délibérant à la majorité;
- 2) la pleine responsabilité de la Commission vis-à-vis du Parlement;
- 3) l'extension, après une période transitoire, des pouvoirs de la Communauté à la politique extérieure et de sécurité, en tant que compétences concurrentes.

Cette constitution ne pourra être octroyée aux Européens uniquement par les Chefs d'Etat et de Gouvernement. Elle ne pourra voir le jour que si les représentants du peuple jouent un rôle important dans le processus de son élaboration. C'est pourquoi un véritable mandat constituant doit être attribué au Parlement Européen.

Or, pour que ces buts soient atteints, il est essentiel que le Parlement européen trouve la collaboration des Parlements nationaux, de manière que la manifestation conjointe de leur volonté s'impose à la réticence des gouvernements.

Les fédéralistes attendent des Assises une preuve solennelle de l'engagement européen des représentants du peuple, et souhaitent que cette première séance ne reste pas isolée, mais que l'assemblée soit reconvoquée et fasse entendre sa voix à l'occasion de toute décision importante, tant que le but de l'unité démocratique de l'Europe ne sera pas atteint.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Francesco Rossolillo
Président de l'UEF

ABONNEMENT

NOM..... Prénom

Adresse

NORMAL : 30 F

SOUTIEN : 50 F

Méritant : 250 F

- Chèque à l'ordre de « Presse Fédéraliste »
- C.C.P. 2490 82 P LYON.

(N^{os} supplémentaires sur simple demande)

Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ-LE ! DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS